

Point 15 : Entretien et curage préventif des égouts. Marché. Convention avec Idelux Eau.

Synthèse explicative

Les réseaux d'égouttage ont pour fonction de récolter les eaux usées des agglomérations pour les acheminer vers les stations d'épuration. Cependant, au fil du temps, ces conduites ont tendance à s'obstruer ; ce phénomène peut engendrer des désagréments tels que des inondations par refoulements ou débordements en surface (du fait d'une perte de capacité), des nuisances olfactives, une dégradation prématurée des tuyaux.

Il est nécessaire que les communes, gestionnaires de ces égouts, puissent assurer leur entretien régulier pour anticiper ces désagréments ; ainsi, le curage d'un égout (nettoyage à l'aide d'un jet à haute pression) permet d'évacuer les dépôts qui l'obstruent en vue d'assurer son bon fonctionnement et sa pérennité dans le temps.

La Ville de Durbuy est membre de l'intercommunale IDELUX.

L'exception IN HOUSE permet de consulter directement IDELUX dans ce cadre.

Pour information :

Le « In house » est réglementé par l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

L'intérêt de recourir à cet article 30 de la loi est qu'un ou plusieurs pouvoir(s) adjudicateur(s) peut/peuvent confier directement à un autre pouvoir adjudicateur des missions (travaux/fournitures/services) réalisées à titre onéreux. En d'autres termes, aucune mise en concurrence ne devra être organisée pour conclure ce type de marché si plusieurs conditions CUMULATIVES sont remplies.

Conditions à remplir pour pouvoir appliquer l'article 30 de la loi :

a) Qualité des parties

Le marché public doit concerner un pouvoir adjudicateur et une personne morale de droit public ou privé.

Exemple : une Commune/Ville et une intercommunale

Une Commune/Ville et son ASBL

b) Existence d'un contrôle analogue

Le pouvoir adjudicateur doit exercer, sur la personne morale de droit public ou de droit privé, un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

Plus d'infos : <https://interieur.wallonie.be/marches-et-patrimoine/marches-publics-soumis-tutelle/in-house/140195>